

L'essentiel des actions mises en œuvre par le syndicat mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou en 2021



Diversification des habitats : Sur les secteurs où l'habitat est pauvre, la création de banquettes minérales, d'épis en pierre et de seuils ouverts recréent des zones d'accélération du courant, des sous berges et des trous d'eau nécessaires à la survie des espèces aquatiques notamment en basses eaux. En 2021, 2 aménagements ont été réalisés sur le Lendou sur la commune de Montlauzun (46) et Saint Amans de Pellagal (82).

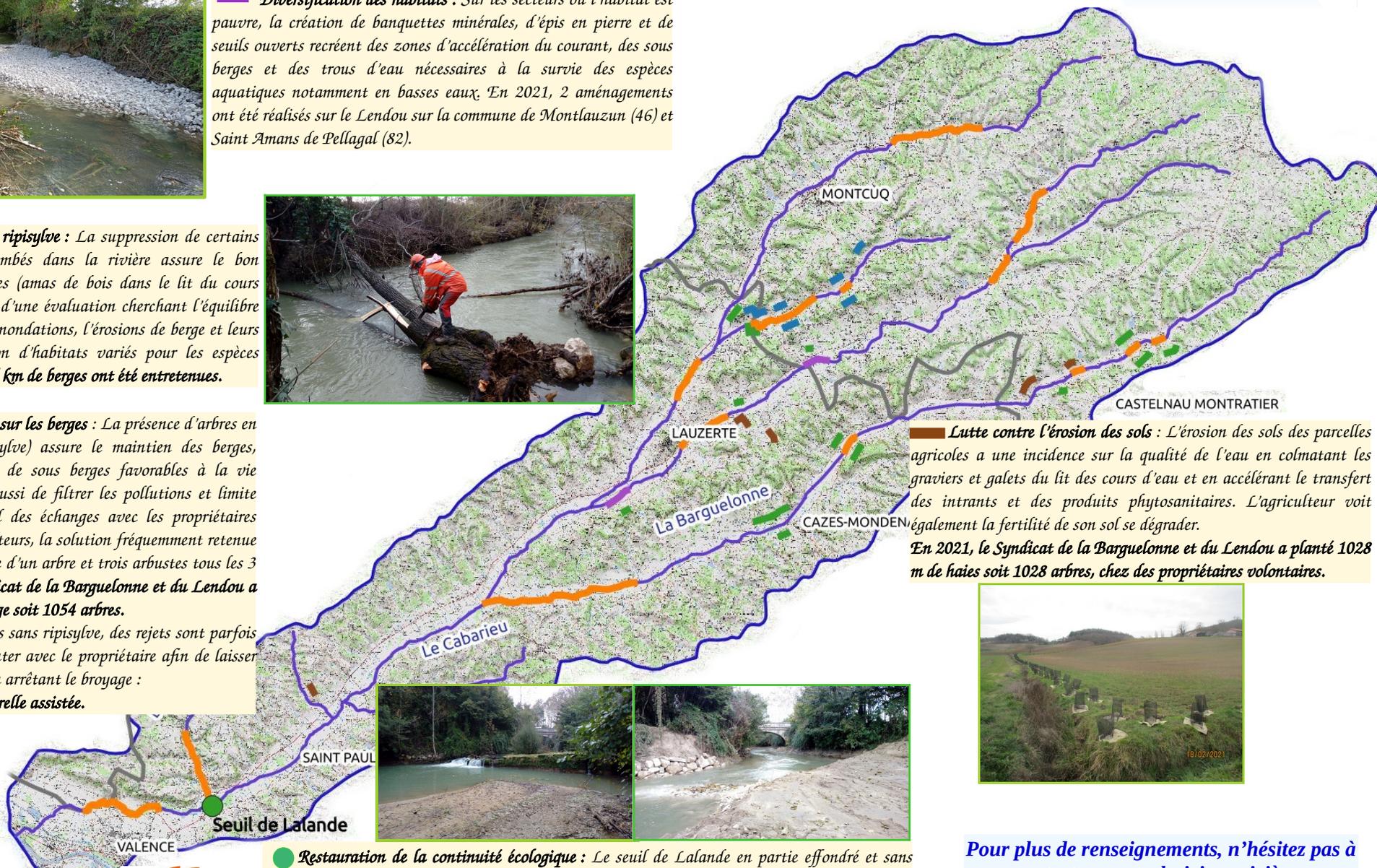
Gestion de la ripisylve : La suppression de certains arbres déperrissants, tombés dans la rivière assure le bon écoulement. Les embâcles (amas de bois dans le lit du cours d'eau) font aussi l'objet d'une évaluation cherchant l'équilibre entre la prévention des inondations, l'érosions de berge et leurs rôles positifs de création d'habitats variés pour les espèces aquatiques. En 2021, 25 km de berges ont été entretenues.



Plantation d'arbres sur les berges : La présence d'arbres en bord de rivière (la ripisylve) assure le maintien des berges, l'ombrage et la création de sous berges favorables à la vie aquatique. Elle permet aussi de filtrer les pollutions et limite l'érosion des sols. Au fil des échanges avec les propriétaires riverains, souvent agriculteurs, la solution fréquemment retenue est une séquence composée d'un arbre et trois arbustes tous les 3 mètres. En 2021, le Syndicat de la Barguelonne et du Lendou a planté 3 163 mètres de berge soit 1054 arbres.

Sur certains secteurs sans ripisylve, des rejets sont parfois présents, il suffit de discuter avec le propriétaire afin de laisser se développer ces arbres en arrêtant le broyage : C'est la régénération naturelle assistée.

Restauration de la continuité écologique : Le seuil de Lalande en partie effondré et sans usage constituait un obstacle à la remontée des Anguilles et au transit des sédiments, importants dans la création d'habitats aquatiques diversifiés. Son effacement résout ces problèmes en répondant aussi à une obligation réglementaire concernant l'aval du bassin de la Barguelonne.



Lutte contre l'érosion des sols : L'érosion des sols des parcelles agricoles a une incidence sur la qualité de l'eau en colmatant les graviers et galets du lit des cours d'eau et en accélérant le transfert des intrants et des produits phytosanitaires. L'agriculteur voit également la fertilité de son sol se dégrader. En 2021, le Syndicat de la Barguelonne et du Lendou a planté 1028 m de haies soit 1028 arbres, chez des propriétaires volontaires.



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter nos techniciens-rivière :
 Damien Fitère : 06 89 58 06 53
 Julien Cachard : 06 11 72 69 77